

2014-04-085-DVCS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 8.9.6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2014

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE COMITE DES FETES

L'an deux mille quatorze, le treize mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. LAURENT, Mme FAURE-DEFLANDRE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

EXCUSES

M. PERRET	procuration à	M. LESPADÉ
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration à	Mme CAMBRONERO
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE-DEFLANDRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33



2014-05-085-DVCS - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE COMITÉ DES FÊTES

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville accorde une importance particulière au dynamisme de la vie locale. Dans cette perspective, elle souhaite apporter au Comité des Fêtes un soutien financier pour lui permettre de mener à bien différentes animations. Monsieur le Maire indique qu'une contractualisation des objectifs, des moyens et des engagements réciproques est souhaitable. Il propose au Conseil Municipal d'adopter la convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29

Considérant le projet de convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes,

DELIBERE

APPROUVE le projet de convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes pour l'année 2014.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que la Commune versera au Comité des Fêtes dans le cadre de cette convention une subvention de 30 000€.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2014.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 mai 2014

Le Maire

